

# SLIB

## Legal Reporting

### Présentation générale

SLIB propose aux Custodians une large gamme d'états réglementaires via sa solution **SLIB Legal Reporting**.

Ces reportings sont destinés à des organismes d'affiliation, de tutelle ou de contrôle, comme la Banque de France, la Direction Générale des Impôts ou la Commission Bancaire. Intégré dans l'offre globale, **SLIB Legal Reporting** vous garantit ainsi la bonne conformité de vos états déclaratifs.

### Points forts

- + Offre modulaire utilisable avec l'ensemble des modules SLIB
- + Gestion multi-supports, périodicités multiples
- + Suivi des évolutions relatives aux modalités de reporting (exemple : projets DTOM, PROTIDE)
- + Veille réglementaire, diffusion de l'information aux clients et gestion des releases induites

### Fonctionnalités

#### Processus général de mise à disposition des états déclaratifs

- Identifiant des instruments
- Caractéristiques générales
- Caractéristiques de cotation
- Caractéristiques d'éligibilité des valeurs au PEA, au QI
- Caractéristiques de règlement-livraison
- Caractéristiques d'émission et d'exercice des warrants

### Reporting existant

#### Reporting Banque de France

- **Etats PR01, PR02, PR03** : Suite à la mise en œuvre du projet PROTIDE, ces états remplacent les états BDF 26 et ETN. L'état PR01 restitue l'encours de portefeuilles fin de trimestre sous forme agrégée et valorisé au dernier cours de bourse du dernier jour du trimestre. L'état PR02 restitue les flux bruts fin de trimestre (achat, vente, souscription, remboursement, revenus encaissés) valorisés au cours d'exécution de l'opération et mouvements nets sans contrepartie monétaire valorisés au cours de clôture à la date d'opération. Enfin, l'état PR03 restitue les encours de titres au dernier cours de bourse du dernier jour du trimestre.

Ces états sont ventilés en fonction de la nature du portefeuille (compte propre, compte de clientèle, etc.) et le type de détention (PEA, titres empruntés, etc.).

- **DTOM** : reporting qui vise principalement à mesurer la détention de titres d'OPCVM monétaires des agents économiques chez les établissements teneurs de compte résidents. Il concerne aussi bien les agents économiques français qu'étrangers et les titres émis par des OPCVM monétaires français que par des OPCVM du reste de l'Union européenne.
- **R30/compte-rendu de Paiement** : reporting qui concerne les clients non résidents. De périodicité mensuelle, ce reporting détaille les soldes et les mouvements des comptes non résidents et produit également une fiche signalétique pour chaque client.
- **TRACFIN** – traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins : service administratif rattaché au Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, ayant pour vocation la prévention du blanchiment. Ses investigations sont effectuées, en se basant sur des déclarations de soupçons des organismes financiers. A ce titre, les entreprises d'investissement sont engagées à mettre en œuvre des processus de détection systématiques d'opérations qui pourraient être douteuses, en mettant en évidence de façon systématique les mouvements espèces dépassant un seuil. A charge ensuite au client d'investiguer pour voir si cela justifie une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN. Pour que la détection soit plus efficace, les mouvements pourront être agrégés suivants différents critères.

## Reporting Direction Générale des Impôts

- **FICOBA - Fichiers de Comptes Bancaires** : fichier de périodicité mensuelle qui concerne la déclaration des créations, clôtures, modifications de comptes titres et espèces.
- **IFU – Imprimé Fiscal Unique** : les formulaires Les formulaires 2561 et 2561 bis sont imposés par la DGI. SLIB propose un feuillet 2561 TER par défaut mais offre la possibilité de personnaliser les IFU de votre clientèle en fonction de votre propre modèle.
- Le module permet la production d'un IFU par Tiers fiscal, autorisant ainsi le regroupement de comptes. Les IFU consolident les produits gérés dans SLIB : plus-values, PEA, fiscalité des revenus (coupons), droits de garde. Le module permet aussi d'intégrer des compteurs externes reçus d'autres systèmes d'information.
- Prestations complémentaires :
  - > Traitement d'édition des IFU de masse et mise sous pli par l'imprimeur
  - > Génération des bandes TD-RCM (clientèle et nominatif pur) envoyée à la DGI
  - > Génération de CD-ROM d'archivage
  - > Possibilité d'éditer un IFU à la demande sur année complète ou rétroactif en précisant une date d'arrêté
  - > Mise à disposition des éléments de calculs (liste des comptes regroupés sur l'IFU et détails des montants) sous forme traditionnelle ou par décentralisation de fichier

## Reporting Commission Bancaire

- **Règles prudentielles et cantonnement des actifs pour les valeurs mobilières** :  
Il s'agit de calculs quotidiens de ratios prudentiels, en vue de déterminer la couverture des risques liés à l'intervention d'un établissement en principal ou à l'activité d'intermédiation. Les calculs sont effectués dans le cadre de la comptabilité auxiliaire tenue dans SLIB, en vue d'alimenter des outils externes de comptabilité générale.
- **BAFI - Base de données des Agents Financiers** :  
Le module met à disposition des données extraites de la comptabilité auxiliaire de SLIB pour créer des fichiers BAFI en vue d'alimenter un outil BAFI externe.

Pour plus de renseignements sur notre offre, merci de contacter notre équipe commerciale au +33 1 70 36 97 00 ou par mail à [sales.contact@slib.com](mailto:sales.contact@slib.com).

